

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la trois cent quarantième réunion (extraordinaire) de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 6 avril 2017 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 18 MAI 2017

Procès-verbal de la trois cent quarantième réunion (extraordinaire) de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 6 avril 2017 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
ADEN, Wasarma Abdourahman Étudiant	X	
AVON, Emmanuelle Professeure – Département des sciences administratives	X (visioconférence)	
BAAZIZ, Nadia Directrice – Module de l'ingénierie	X (arrive à 9 h 12)	
B. DE GROSBOIS, Sylvie Vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche	X	
CARON-ST-PIERRE, Dany Étudiant	X	
DEMERS, Stéphanie Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
FOTSING, Salomon Chargé de cours- Département des sciences infirmières		X*
GUAY, Christiane Professeure - Département de travail social	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
LA FRANCE-MOREAU, Valérie Étudiante	X	
LANDRY, Marc Doyen des études	X	
LANGEVIN, Daniel Chargé de cours – Département de relations industrielles	X	
LEVY, Charmain Doyenne de la recherche	X	
OLINGA MEBADA, Joël Eric Étudiant	X	
ROBITAILLE, Émilie Étudiante	X (visioconférence)	
ROBITAILLE, Martin Directeur – Département des sciences sociales	X	
TAWBE, Bilal Étudiant		X
TURCOTTE, Sandrine Professeure – Département des sciences de l'éducation		X*

OBSERVATEURS :**PRÉSENT****ABSENT**

DUPONT, Yves
Vice-recteur à l'administration et aux ressources

X*

JOBIN, Isabelle
Adjointe à la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche

X*

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

ROY, André J.

X

ATTACHÉE D'ASSEMBLÉE :

AUGER, Mireille
Attachée d'administration

X

INVITÉ :

LABELLE, André E.
Directeur du Département des sciences administratives

X (point 3)

*Absence motivée

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Denis Harrisson, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 04.

1.- **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2. Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs
3. Critères d'embauche en sciences comptables : secteurs disciplinaires *fiscalité, certification et interdisciplinarité*
4. Prochaine réunion (le 18 mai 2017)
5. Clôture de la séance

2.- **Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs.**

Conformément au *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*, le comité d'habilitation a étudié les demandes d'habilitation qui lui ont été soumises en regard du programme de doctorat sur mesure en sciences infirmières.

Le comité d'habilitation transmet à la commission des études les dossiers qui ont reçu une recommandation favorable lors de sa rencontre du 3 avril 2017.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 340-CE-2645 concernant l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs; laquelle est jointe en appendice.

3.- **Critères d'embauche en sciences comptables : secteurs disciplinaires *fiscalité, certification et interdisciplinarité***

Les membres de la commission des études se prononcent unanimement favorables à la présence de monsieur André E. Labelle, directeur du Département des sciences comptables, pour la présentation du présent point.

Monsieur André E. Labelle se joint à la séance (9 h 08).

Il trace le portrait de la situation qui prévaut au sein de son département et dresse l'historique des démarches effectuées au cours des dernières années.

Les critères d'embauche des professeurs stipulent, à l'article 1.1, que le candidat doit posséder un grade de troisième cycle, ou être en voie de l'obtenir. Pour le Département des sciences comptables, des critères particuliers s'appliquent, comme énoncés à l'article 2.2, soit de :

- « Posséder un grade de deuxième cycle dans la discipline ou une discipline connexe et avoir commencé des études de troisième cycle. Le candidat devra s'engager à obtenir son grade de troisième cycle dans le cadre d'un échéancier à être convenu entre les parties au moment de l'embauche et au plus tard préalablement à la date d'acquisition de la permanence ».

Or, il appert que, pour le Département des sciences comptables, ces critères d'embauche, incluant les critères particuliers, ne permettent pas le recrutement de professeurs dans les secteurs disciplinaires *fiscalité, certification et interdisciplinarité*, et ce, malgré les nombreux concours mis en œuvre pour pourvoir ces postes au cours des cinq dernières années. Quatre (4) postes dans ces secteurs, sur un total de six (6), sont présentement occupés par des professeurs invités, faute d'avoir réussi à recruter des

candidats engagés dans des études de troisième cycle. Le recours à des professeurs invités ne constitue pas une solution viable à long terme, ne permettant pas au Département d'assurer la permanence de son corps professoral, ce qui nuit à sa stabilité et à ses perspectives de développement et de déploiement. Il souligne par ailleurs que ces professeurs invités sont régulièrement sollicités par de nombreuses offres d'emploi en raison de leur grande expertise. Le risque de les voir quitter l'Université pour occuper un poste avec possibilité d'obtenir la permanence est donc important.

Principalement, les difficultés de recrutement sont liées au bassin de candidats potentiels pour ces disciplines qui est majoritairement composé de personnes détentrices d'un DESS et d'un titre de CPA, mais sans doctorat (les conditions d'emploi des détenteurs d'un titre de CPA n'incitent pas les candidats à poursuivre des études de troisième cycle). Il est aussi important de noter que, exception faite de l'UQAM, aucune constituante du réseau de l'Université du Québec ne compte de professeur avec un doctorat dans les secteurs de la *fiscalité* et de la *certification*.

Dans cette optique, et conformément à l'article 9.01 de la convention collective des professeurs de l'UQO, l'avis des assemblées départementales a été sollicité et reçu, et une majorité est en faveur d'un ajout aux critères particuliers d'embauche pour le Département des sciences comptables, comme suit :

- « Pour les secteurs disciplinaires de fiscalité, de certification et d'interdisciplinarité du département des sciences comptables : posséder un grade de deuxième cycle dans la discipline ou une discipline connexe, compter au moins trois ans d'expérience de pratique pertinente et détenir le titre de comptable professionnel agréé (CPA) ».

Madame Nadia Baaziz se joint à la séance (9 h 12).

Suite à la présentation, monsieur Labelle et la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche répondent aux questionnements suivants :

- la position du Syndicat des professeurs et professeurs de l'UQO face à cette modification;
- la mécanique envisagée pour l'attribution de postes permanents;
- les raisons qui expliquent la pénurie dans les secteurs disciplinaires visés;
- le point de vue positif des professeurs du Département, et ce, malgré le fait que d'avoir des collègues qui ne détiennent pas de doctorat signifie qu'ils pourront plus difficilement obtenir du financement pour la recherche;
- la durée souhaitée de la modification des critères;
- la possibilité d'appliquer ces modifications uniquement aux quatre professeurs invités actuellement visés;
- les raisons qui motivent les critères plus souples que ceux mis en place à l'École multidisciplinaire de l'image;
- en quoi la modification du statut permettra d'engager plus facilement des professeurs et de pérenniser le programme.
- la difficulté de rétention des professeurs au Département.

Monsieur André E. Labelle quitte la séance (9 h 42).

Les membres poursuivent les discussions et les éléments suivants sont soulevés et discutés :

- la création, par cette modification, d'un précédent important pour le poste de professeur. Ce statut est normalement atteint suite à l'obtention du doctorat et du grade de Ph. D., lesquels impliquent une expertise importante en recherche, nécessaire aux subventions de recherche;
- la bonification de la formation des étudiants apportée par l'expertise en recherche des professeurs et à l'exposition des étudiants à la recherche;

- la difficulté des professeurs non-doctorants d'obtenir des fonds de recherche;
- l'importance de tenir compte de l'expérience étudiante et d'assurer la stabilité du corps professoral pendant le cheminement des étudiants;
- Les grandes difficultés de recrutement du Département des sciences comptables.

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche souligne que les professeurs qui ne détiennent pas de doctorat sont fort actifs en recherche. Au niveau du Département des sciences comptables, on observe d'ailleurs un rehaussement des activités de recherche, soit 3.5 activités en moyenne, ce qui est comparable à d'autres secteurs de l'Université.

La doyenne de la recherche indique que le Décanat de la recherche compile actuellement des données sur les activités de recherche des professeurs de l'UQO. Les statistiques démontrent qu'actuellement la moitié du corps professoral n'a pas de publication, de recherche ou de subvention, et ce, au sein de tous départements confondus.

Après délibérations, le vote secret étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité d'adopter la résolution 340-CE-2646 concernant les critères d'embauche en sciences comptables : secteurs disciplinaires *fiscalité, certification et interdisciplinarité*; laquelle est jointe en appendice.

4.- **Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 18 mai 2017.

5.- **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 10 h 20.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Denis Harrisson
Le secrétaire, André J. Roy